

AIR FRANCE ET KLM SE FELICITENT DE L' APPROBATION PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DES TRANSPORTS DE L'ACCORD AERIEN ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS

Le Conseil des ministres de l'Union européenne du 22 mars a approuvé à l'unanimité l'accord aérien intervenu le 2 mars dernier entre les négociateurs européens et américains. Cet accord sera signé le 30 avril prochain lors du sommet entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

L'accord va permettre d'offrir plus de choix aux passagers. Il ouvrira de nouvelles perspectives aux compagnies et à leurs salariés. Les compagnies aériennes européennes et américaines disposeront désormais d'un accès à l'ensemble des marchés entre l'Union européenne et les Etats-Unis et les régions devraient notamment être amenées à en bénéficier..

AIR FRANCE et KLM seront ainsi en mesure de développer le réseau de l'alliance SkyTeam et de proposer à la clientèle de nouvelles lignes sur l'axe transatlantique.

Cet accord étant de nature à renforcer la concurrence entre transporteurs américains et européens sur l'Atlantique Nord , les autorités européennes et américaines devraient être en mesure d'autoriser une plus grande intégration commerciale au sein des alliances aériennes. Cela devrait profiter aux grandes alliances comme SkyTeam, qui sera alors en mesure d'assurer à sa clientèle un service homogène dans le monde entier.

AIR FRANCE et KLM se sont toujours montrés favorables au principe d'un tel accord dans la mesure où il va permettre notamment aux compagnies européennes et américaines d'évoluer dans un cadre réglementaire stable et cohérent. Cet accord se substituera en effet aux accords bilatéraux dits de « ciel ouvert » signés par la majorité des Etats membres de l'Union européenne avec les Etats-Unis et dont la Cour européenne de Justice avait jugé que certaines dispositions étaient contraires au droit communautaire.

L'accord aérien approuvé aujourd'hui constitue enfin une reconnaissance, par le principal partenaire commercial de l'Union européenne, du concept de compagnie aérienne communautaire.

AIR FRANCE KLM, premier groupe européen de transport aérien, exprime donc sa grande satisfaction après cette étape importante et souhaite que le processus de mise en oeuvre et d'approfondissement de cette première phase soit mené à bien rapidement pour achever la création d'un espace aérien totalement libéralisé et harmonisé.